

# PROCEDURE

DSAC/NO

Procédure disponible en  
téléchargement sur  
[www.osac.aero](http://www.osac.aero)

Ed 2 Rév. 2  
22 août 2011

## Traitement des Request For Conformity (RFC) émanant des autorités étrangères

P-35-35

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergies et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir



DSAC

Ministère de l'Écologie, du Développement durable,  
des Transports et du Logement

## EVOLUTION DE LA PROCEDURE

CE DOCUMENT EST REVISE  
LA LISTE DES PAGES EN VIGUEUR DONNE SA NOUVELLE COMPOSITION

Cette révision a pour objet de prendre en compte :

- l'entité OSAC ;
- l'EASA Form 1 Issue 2 ;
- l'EASA Form 41 Issue 6.

## LISTE DES PAGES EN VIGUEUR

Page	Ed.	Date	Rév.	Date	Page	Ed.	Date	Rév.	Date
PG	2	06/2006	2	08/2011	A2/1	2	06/2006	2	08/2011
EV/1	2	06/2006	2	08/2011	A2/2	2	06/2006	2	08/2011
PV/1	2	06/2006	2	08/2011	A2/3	2	06/2006	2	08/2011
SO/1	2	06/2006	2	08/2011	A2/4	2	06/2006	2	08/2011
1	2	06/2006	2	08/2011	A2/5	2	06/2006	2	08/2011
2	2	06/2006	2	08/2011	A2/6	2	06/2006	2	08/2011
3	2	06/2006	2	08/2011	A3/1	2	06/2006	2	08/2011
4	2	06/2006	2	08/2011	A3/2	2	06/2006	2	08/2011
5	2	06/2006	2	08/2011	A3/3	2	06/2006	2	08/2011
6	2	06/2006	2	08/2011					
A1/1	2	06/2006	0						
A1/2	2	06/2006	0						
A1/3	2	06/2006	0						
A1/4	2	06/2006	0						
A1/5	2	06/2006	2	08/2011					

## SOMMAIRE

1.	Objet	Page 1
2.	Domaine d'application	Page 1
3.	Références	Page 1
4.	Définitions	Page 2
5.	Introduction	Page 2
6.	Délégation RFC	Page 2
	6.1. Conditions de délivrance de la délégation RFC à l'organisme agréé	Page 2
	6.2. Procédure à présenter par l'organisme pour le traitement des RFC	Page 3
	6.3. Délivrance de la délégation RFC	Page 3
	6.4. Surveillance de l'organisme au titre de la délégation RFC	Page 4
7.	Traitement des RFC	Page 4
	7.1. Traitement par OSAC local lorsque l'organisme n'a pas la délégation RFC	Page 4
	7.2. Traitement par l'organisme détenteur de la délégation RFC	Page 5
8.	Facturation	Page 8
	8.1. Cas des tests conformité sans délégation RFC	Page 8
	8.2. Cas des tests conformité avec délégation RFC	Page 8
	8.3 Cas des demandes de l'EASA	Page 8

ANNEXE 1 : - RFC (FAA Form 8120-10)  
- "Statement of conformity" (FAA Form 8130-9)  
- "Conformity inspection record" (DGAC Form 21-6)  
- Instructions pour l'utilisation de l'imprimé DGAC Form 21-6

ANNEXE 2 : EASA FORM 41

ANNEXE 3 : Lettre de transmission (RFC\_L2) envoyée par OSAC local à l'autorité étrangère après réalisation des tâches demandées par cette autorité

## 1. **OBJET**

L'autorité française reçoit des demandes des autorités étrangères, appelées RFC (Request For Conformity), pour réaliser des interventions telles qu'inspections de conformité, vérifications d'installations avant essais, suivis d'essais... etc. OSAC est chargé de suivre ces interventions.

## 2. **DOMAINE D'APPLICATION**

Cette procédure traite des RFC émanant des autorités étrangères, et du cas particulier de la « délégation RFC » permettant aux organismes de préparer les dossiers de réponse aux RFC lorsqu'elles sont limitées aux conformités de pièces, de pièces à tester (part conformity, test specimen).

Elle traite également de la répartition des tâches et des responsabilités de chacun des intervenants (chef de pôles OSAC, organisme) pour répondre aux RFC.

Cette procédure ne couvre pas les cas où l'autorité étrangère demande à effectuer elle-même l'intervention. Dans ce cas, après acceptation par la DGAC, le RS en sera averti par son chef de pôle.

Les RFC relatives à des modifications d'aéronefs mises en œuvre par des ateliers d'entretien aéronefs (par exemple STC en cours d'attribution par une autorité étrangère) ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation vers l'organisme. Le paragraphe 6 n'est pas applicable.

### NOTA :

Selon les RFC émanant des différentes autorités, il est demandé d'attester de la conformité du matériel (exemples : "test article" ou "part conformity") à un "design" étranger, en signant une EASA Form 1.

Il est rappelé que pour pouvoir utiliser une EASA Form 1 pour attester de la conformité d'un matériel à un "design" étranger il faut que l'agence européenne ait signé un bi latéral avec l'autorité requérante.

Seules les RFC de la FAA et du TCAA peuvent bénéficier de la signature d'une EASA Form 1. La conformité des matériels objet des RFC venant des autres autorités sera attestée à l'aide, soit du document officiel proposé par l'autorité étrangère, soit par un certificat de conformité.

## 3. **REFERENCES**

(EC) N° 1702/2003 – part 21 :

Part 21A.139 (b) (1) et GM 21A.139 (b) (1 xi) : formation et qualification du personnel habilité

Part 21A.145 (d) (1) et AMC 21A.145 (d) (1) : personnes habilitées

Part 21A.145 (d) (2) et AMC 21A.145 (d) (2) : registre des personnes habilitées

GM n°1 au Part 21A.165 (c) : responsabilités du détenteur d'un agrément PART 21-G en ce qui concerne la conformité des prototypes et spécimens d'essais

Part 21A.33 : inspections

Part 21A.163 : privilèges de délivrer des certificats libératoires autorisés EASA Form 1 dans les limites des termes de l'agrément

Part 21A.151: termes de l'agrément

Order FAA 8110-4 (Type Certification Process) chapitre 5 (Manufacturing and engineering responsibilities and function relative to inspection and test).

Cette procédure a reçu l'accord de la DGAC par lettre Réf. : 11-0189 DSAC/NO/AGR du 22/08/2011.

#### 4. DEFINITIONS

OSAC local : personnel OSAC chargé de la surveillance de l'organisme (RS de l'organisme ou inspecteur chargé de la surveillance d'un site particulier).

Inspection "Autorité" : inspection réalisée au nom de l'autorité, par OSAC ou par l'organisme français ayant une "délégation RFC", après que l'inspection "constructeur" ait été réalisée.

Inspection "constructeur" : inspection réalisée soit par le constructeur ou le fabricant français s'il a reçu une délégation du constructeur et à l'issue de laquelle est émise une déclaration de conformité (8130-9 : statement of conformity (FAA) ou autre modèle de certificat de conformité).

MOP : Manuel d'Organisme de Production

RS : Responsable de Surveillance

RFC: Request For Conformity

CIR: Conformity Inspection Record

DER : Designated Engineering Representative

#### 5. INTRODUCTION

OSAC intervient dans les organismes afin de répondre aux RFC émanant des autorités étrangères.

Toutefois, le Part 21-G introduit le privilège de libérer du matériel prototype avec une EASA Form 1. En conséquence, il a été décidé qu'il est possible d'utiliser l'outil que constitue l'agrément pour déléguer à certains organismes la réalisation des inspections de conformité de pièces prototypes, de pièces à tester (part conformity, test article) demandées par des autorités étrangères. Les conditions de délivrance de cette délégation sont définies au paragraphe 6.

Pour la conformité d'installation d'essais (test set up) et le suivi d'essais (test witnessing) une EASA FORM 41 doit être envoyée directement à l'EASA, par l'organisme. OSAC doit attendre d'être mandaté par l'EASA pour intervenir et prendre en compte ces RFC. Ces 2 types de RFC ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation aux organismes.

#### 6. DELEGATION RFC

Seules les inspections de conformité de pièces prototypes, de pièces à tester (part conformity, test article) peuvent faire l'objet d'une demande de "délégation RFC".

L'organisme doit faire un courrier à OSAC local (RS), avec copie au chef du pôle concerné, notifiant par écrit, sa demande de "délégation RFC".

##### 6.1. Conditions de délivrance de la délégation RFC à l'organisme agréé

La délégation de réaliser pour le compte d'autorités étrangères des inspections de conformité sur des matériels devant servir de support à la certification (RFC), ne peut être délivré à l'organisme que lorsque les exigences suivantes sont respectées :

- le domaine de l'agrément Part 21-G (certificat d'agrément EASA Form 55) couvre le type de matériel faisant l'objet de l'inspection de conformité, et
- **l'organisme** a rédigé une procédure **acceptée par l'autorité** pour le traitement des RFC (voir paragraphe 6.2), et
- le chapitre I.B.6.3 du MOP fait état de **cette délégation**.

## **6.2. Procédure à présenter par l'organisme pour le traitement des RFC**

Dans cette procédure, qui doit être associée au MOP (et citée au chapitre II K.1.3), le postulant doit notamment :

- préciser le contenu du programme de formation du personnel autorisé à effectuer des inspections de conformité pour le compte des autorités étrangères (inspection "autorité"), qui doit en particulier :
  - avoir une bonne connaissance des éventuelles procédures spécifiques à la fabrication des prototypes et spécimens d'essais (particularités auxquelles il doit être fait référence dans le MOP), ainsi que du matériel à libérer,
  - connaître les plans qualité du matériel (en particulier le traitement des modifications et le traitement des non-conformités),
  - savoir utiliser les divers imprimés :
    - demande "RFC" (FAA Form 8120-10 ou équivalent),
    - "statement of conformity" (FAA Form 8130-9 ou équivalent),
    - rédiger l'imprimé "Conformity Inspection Record" (FAA Form 8100-1, DGAC Form 21-6),
    - remplir et signer une EASA form 1 "prototype" (conformément au PART 21A.145 (d) (1) et procédure P-35-10 : « EASA FORM 1 – Certificat libératoire autorisé. Production de pièces neuves) sur la base des documents précédents,
- fournir ou faire référence à une liste nominative des personnes autorisées à effectuer des inspections de conformité pour le compte d'autorités étrangères, en précisant leur domaine d'habilitation (type de matériel, programme/autorité étrangère),
- préciser la méthode de réalisation pratique des inspections de conformité pour le compte des autorités étrangères (**voir paragraphe 7.2**),
- préciser la conduite à tenir quand l'inspection de conformité (ou une partie de **l'inspection**) doit se passer à l'extérieur de **l'organisme** (ex : laboratoire de mesures).

## **6.3. Délivrance de la "délégation RFC"**

OSAC local vérifie par un audit que **l'organisme** a mis en place un système lui permettant de se conformer aux paragraphes 6.1 et 6.2 ci-dessus.

Suite à l'audit, OSAC local envoie un compte-rendu **au chef de pôle responsable de cet organisme**, précisant s'il est favorable à l'attribution de la **"délégation RFC"**. Si l'inspecteur qui a fait l'audit n'est pas le RS **de l'organisme**, alors une copie lui est adressée. La délivrance **de la délégation RFC** est formalisée par l'envoi d'un courrier du **chef du pôle concerné** au responsable qualité de **l'organisme** (copie à **DSAC/NO/AGR** et aux personnes concernées du niveau local OSAC)

Rappel :

OSAC ne délivre **la délégation aux organismes que pour réaliser les RFC** « test article / part conformity ».

Les autres types de **RFC** (Conformity test set up / Test witnessing) ne peuvent pas être **délivrées par OSAC**.

#### 6.4. Surveillance de l'organisme au titre de la "délégation RFC"

En plus de la vérification de la documentation et de sa participation à certaines inspections de conformité avec l'organisme, OSAC local vérifie, dans le cadre de la surveillance de l'agrément Part 21-G, le bon fonctionnement de l'organisme dans la fabrication des matériels destinés à servir de support à la certification.

Le RS évalue annuellement l'aptitude de l'organisme à effectuer des inspections de conformité pour des matériels faisant l'objet de RFC. Le RS tient compte notamment :

- des documents remplis par le personnel habilité à effectuer les inspections "autorité" (CIR, EASA Form 1, ...etc.),
- des résultats des sondages effectués dans l'organisme,
- des dossiers de ce personnel.

Le RS tient aussi compte des résultats des audits effectués dans le cadre de la surveillance de l'agrément Part 21-G (notamment le thème "détermination finale de la navigabilité").

Le cas échéant, le RS contacte le chef de pôle concerné.

### 7. TRAITEMENT DES RFC

#### 7.1. Traitement par OSAC local lorsque l'organisme n'a pas la "délégation RFC"

##### 7.1.1. Généralités

L'autorité étrangère formule sa demande sur l'imprimé RFC ou équivalent (voir annexe 1 qui présente à titre d'exemple l'ensemble des imprimés utilisés pour les échanges administratifs entre FAA et DGAC, et notamment la FAA Form 8120-10).

OSAC local ne doit pas commencer son intervention tant qu'on ne lui a pas soumis le "statement of conformity" signé par le constructeur postulant à la certification de type ou le fabricant français (s'il existe une lettre de délégation du constructeur), qui atteste de la conformité à la définition précisée sur la RFC (inspection "constructeur").

OSAC local peut néanmoins se coordonner avec le fabricant pour pouvoir vérifier certaines phases importantes du processus de fabrication (donc avant que ne lui soit soumis le "statement of conformity" (type FAA Form 8130-9 ou équivalent) rempli à l'issue de l'inspection effectuée par le constructeur). Il utilise l'imprimé CIR (Conformity Inspection Record) pour finaliser son compte-rendu (détails de l'inspection de conformité). La DGAC Form 21.6 et ses modalités d'utilisation sont précisées en annexe 1.

##### 7.1.2 Etendue de l'investigation

La profondeur de l'investigation dépend des paramètres suivants :

- la connaissance du fabricant (procédures utilisées notamment celles spécifiques à la fabrication des prototypes, procédés spéciaux, qualification du personnel, équipements et moyens de mesure à disposition...etc.),
- la complexité de l'équipement et son influence sur la sécurité (notamment pour les nouvelles technologies),
- la détention d'un agrément Part 21-F ou G (sauf dans certains cas particuliers de laboratoires spécifiques non agréés pour lesquels OSAC/DO accordera une dérogation).

Les points à vérifier lors de l'inspection de conformité concernent notamment :

- les matériaux utilisés,
- les caractéristiques importantes du matériel,
- le Dossier de Définition, le Dossier de Fabrication, le Dossier de Contrôle, les divers enregistrements,
- les procédés de fabrication et de contrôle qui doivent être adaptés,
- la qualification du personnel, les machines et équipements utilisés, l'environnement de travail,
- le traitement des non-conformités,
- inspection visuelle du matériel et vérification de l'identification.

## **7.2. Traitement par l'organisme détenteur de la "délégation RFC"**

Le RS transmet à l'organisme la RFC qu'il a reçue de son chef de pôle.

L'organisme doit avoir rédigé une instruction pratique de réalisation des inspections de conformité pour les autorités étrangères. Celle-ci doit tenir compte de ce qui suit :

- L'organisme ne peut réaliser une inspection de conformité pour le compte d'une autorité étrangère que si la RFC reçue a été transmise via l'autorité (DGAC/OSAC) (présence du log number sur la demande) ;
- L'organisme vérifie que son domaine d'agrément Part 21-G lui permet d'exécuter l'inspection de conformité et que le type de matériel est bien inclus dans la liste de capacité ;
- Quand la RFC concerne un prototype (un aéronef est en cours de certification), la liste de capacité ne comprend pas le nouveau P/N qui fait l'objet de la RFC, dans ce cas, il convient de s'assurer que le "type" de matériel est bien dans le domaine d'activité de l'organisme. Quand l'aéronef a été certifié, l'organisme doit en aviser OSAC local et mener les investigations nécessaires (arrangements DO-PO, existence de dossier de définition, dossier de fabrication, dossier de contrôle etc.) pour la mise à jour (ajout du P/N) et l'approbation de la liste de capacité.
- L'organisme vérifie que l'imprimé RFC reçu est complet et cohérent. Si ce n'est pas le cas, il se coordonne avec OSAC/DO (chef de pôle) qui contactera l'autorité étrangère (pour la FAA, il s'agit du "Project manager" dont le nom est mentionné sur la RFC) pour obtenir les informations nécessaires ;
- L'organisme vérifie l'imprimé "statement of conformity" avant réalisation de l'inspection de conformité. Cet imprimé doit être rempli soit par le postulant au certificat de type, soit par l'organisme lui-même, si une lettre d'autorisation nominative émanant du postulant au certificat de type est jointe à la demande RFC ;
- L'organisme se coordonne avec OSAC local pour fixer, en fonction de la date prévue pour l'envoi du matériel chez le donneur d'ordre, la date de remise de l'ensemble de la documentation exigée par l'autorité étrangère ;
- L'inspection de conformité "autorité" sera menée par du personnel habilité à cet effet ;
- La personne qui effectue l'inspection de conformité "constructeur" et signe le "statement of conformity", doit être différente de celle qui effectue l'inspection "Autorité", cette dernière signant le CIR et l'EASA Form 1.
- Les points à vérifier lors de l'inspection "Autorité" sont précisés au paragraphe 7.1.2 ;

- Les non-conformités doivent être traitées selon le plan qualité en vigueur (approbation constructeur ou en interne selon classement). Elles doivent être mentionnées sur le CIR qui sera envoyé à OSAC local qui les soumettra à l'autorité étrangère pour acceptation ;
- Le CIR doit être rempli conformément aux instructions de l'annexe 1.
- Lorsque les non-conformités éventuelles ont été acceptées par l'autorité étrangère (DER pour la FAA) ou lorsqu'il n'y a pas eu de non-conformités, **l'organisme** peut fournir à OSAC local l'ensemble des documents exigés par l'autorité étrangère :
  - la copie de l'imprimé "RFC",
  - les originaux des "Statement of Conformity" et CIR,
  - les dérogations acceptées par le constructeur ou traitées en interne selon le plan qualité en vigueur,
  - une copie de l'EASA Form 1 remplie conformément aux instructions de la procédure P-35-10 avec les mentions appropriées en **case 12**.
- OSAC local étudie les documents remplis par **l'organisme** (ils doivent être complets, correctement remplis par des personnes autorisées) et éventuellement effectue des sondages, puis autorise **l'organisme** à envoyer son matériel (formalisé par fax) en suivant les instructions du § 7.1.2. Celui-ci peut alors libérer son matériel auquel est joint l'original de l'EASA Form 1. Les documents sont envoyés par OSAC local à l'autorité étrangère (avec la lettre type RFC\_L2, voir **annexe 3**).
- **L'organisme** archive l'ensemble des documents selon les exigences du Part 21-G ;
- OSAC local peut, exceptionnellement, lorsqu'il n'est pas disponible avant la date de départ du matériel objet de la RFC, autoriser **l'organisme** à envoyer directement le matériel au donneur d'ordre dès lors qu'il est exempt de toute non-conformité (la **vérification documentaire se faisant a posteriori**).

## 8. **FACTURATION**

### 8.1. **Cas des tests conformité sans "délégation RFC"**

Les RFC « conformité » sont facturées sur la base du temps passé et des frais et temps de déplacement engagés.

### 8.2. **Cas des tests conformité avec "délégation RFC"**

Pour **les organismes** ayant **une "délégation RFC"**, ne peuvent être facturés que les temps et frais passés à la constitution **et à la vérification** du dossier.

### 8.3. **Cas des demandes de l'EASA**

Lorsque les RFC font suite à une demande officielle à l'EASA, (test witnessing ou test setup), c'est l'EASA qui facture à **l'organisme** la prestation qu'elle a déléguée à l'Autorité, au moyen d'un Pnumber (Project Number). L'Autorité facture à l'EASA la prestation en rappelant la référence du Pnumber. En l'absence de Pnumber, **le chef de pôle concerné** doit être consulté.

## **ANNEXE 1**

- Exemple de « RFC » (FAA Form 8120-10)**
- Exemple de « Statement of conformity »  
(FAA Form 8130-9)**
- Exemple de « Conformity Inspection  
Record » (CIR)  
(DGAC Form 21.6)**
- Instructions pour l'utilisation de la DGAC  
Form 21.6**

### REQUEST FOR CONFORMITY

To: France - DGAC Attention: Mr. Michel Samuel  
CC: Global Partners POA

ANM-108  
2005-1552A  
Log Number  
Oct/04/2005

**Request for Conformity Inspection**

Project No.: AT9642SE-T

- Part Conformity \_\_\_\_\_ Date: sep/30/2005  
 Installation \_\_\_\_\_  
 Other Test Articles \_\_\_\_\_

**A conformity inspection pertaining to the subject is requested for the following:**

Applicant Name: The Boeing Company

Company Name: SELA

Street: 63 bis, Route de TARBES B. P. 90001

City: 65501 VIC en BIGORRE, France State: \_\_\_\_\_ Zip: \_\_\_\_\_

Time/Date Available: Oct/06/2005  Applicant will contact FAA

Type Installation: In-Seat Ice Cream Light, In-Seat Footwell Light

Make/Model: 777-300ER Quantity: 7

Requesting Document (P.O.) and Date: N/A

Design Data: (with Revision/Date): Outline Drawing , Ice Cream Light 0330-0030-DD, Issue 2, dated September 08, 2005; Outline Drawing , Footwell Light 0372-2035-DD, Issue 3, dated September 28, 2005 or latest Boeing approved revisions.

Special Instructions: Conform a total of 7 parts, 4 part no. 0330-0030-A410 and 3 part no. 0372-2035-0010. Additional conformities are authorized to support retest as required.

Contact: Laurent Abadie at 05 62 31 81 07  
(Phone Number)

FAA Project Manager: Georgios Roussos SACO M/C: 6Y-01 Phone: 425-917-6433

Remarks: Request that all non-conformities and unsatisfactory conditions be dispositioned by DER Michael Schleicher 425-965-2274 or DER Joseph Dufresne 425-294-0886 RFC reviewed by DER Michael Schleicher.

- T.I.A. Issued  FAA Form 8100-1 Required  
 T.I.R. Required  FAA Form 8130-9 Required  
 8130-3 Tags Required

Note: Please return this request for conformity with the FAA conformity document to Boeing Everett FAA Designated Regulatory Office, M/S OF-34, 7755 East Marginal Way South, Seattle, WA 98108

FAA Form 8120-10 (5-90) REPRESENTATION

RECEPTEUR 04-10-05 14:43

DE-1

A-GSAC-SEVRES

PAGES 019

United State of America  
Department of Transportation  
Federal Aviation Administration

**STATEMENT OF CONFORMITY**

Section I - Aircraft	
1. Make	2. Model
3. Serial No.	4. Registration No.
Section II - Engine	
1. Make <b>GENERAL ELECTRIC COMPANY</b>	2. Model <b>GP7200</b>
3. Serial No. N/A	
Section III - Propeller	
1. Make	2. Hub Model
3. Blade Model.	4. Hub Serial No.
5. Blade Serial Nos.	
Section IV - Certification	
I hereby certify that:	
<input checked="" type="checkbox"/> A. I have complied with Section 21.33(a.).  MODULE : RIG TEST 2758 SIN : NOMENCLATURE : STAGE FOUR DISK OVERSPEED PART NUMBER : 468-268-107-0601 ( GP72-332711-01 ) QUANTITY : 1 SERIAL NUMBER : DC799353	
<input type="checkbox"/> B. The aircraft described above, produced under type certificate only (FAR 21 Subpart F), conforms to its type certificate, is in a condition for safe operation, and was flight checked on _____ (date)	
<input type="checkbox"/> C. The engine or propeller described above, presented herewith for type certification, conforms to the type design therefor.	
<input type="checkbox"/> D. The engine or propeller described above produced under type certificate only (FAR 21 Subpart F), conforms to its type certificate and is in a condition for safe operation. The engine or, if applicable, the variable pitch propeller was subjected by the manufacturer to a final operation check on _____ (Date)	
DEVIATIONS : NONE	
Signature of Certifier: Name: <b>MICOUD</b>	Title: 
Organization Systems Engineering GE90 SNECMA	Date: AUGUST 18 2005

	<h1 style="margin: 0;">CONFORMITY INSPECTION RECORD</h1>	DGAC Form 21-6 Sheet 1 of 1 sheet.
REPUBLIQUE FRANCAISE DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE		

6. Item No.	7. Nomenclature of the inspected part	8. Reference (drawing... etc)	9. Revision and date		10. No. of items found		11. Unacceptable conditions and corrective action taken
			SAT	UNSAT	SAT	UNSAT	
<b>INSTRUCTIONS:</b> 1. a 8. self explanatory items 9. list the revision level of the technical data described in block 8 10. Indicate the number of items found satisfactory (in conformity and of acceptable workmanship) or unsatisfactory. If action is presented to correct an unsatisfactory condition, the action is entered in block 11 and the number in the UNSAT column of block 10 is lined through and initialed. The number of items now determined satisfactory is entered in the SAT column next to the corrective action entry 11 Describe unsatisfactory condition and the corrective action taken Note : The parts should be inspected on behalf DGAC (either by the GSAC local inspector or by the POA holder if the "RFC" privilege is specified in its POA) only if those parts have been previously checked by the manufacturer (statement of conformity)							
1	Statement of conformity	FAA Form 8130-9	1		1		from applicant
2	Heat treat specification	Heat - 0992	1		1		Reviewed and evaluated process specification
3	Drilling fixture	7142772	1		1		Pilot holes are not located per the drawing requirements Corrective action: Pilot holes were re-located to the drawing requirements
4	Drawing	7143999	1		1		Signature Dubois Engine mount drawing was missing To references Corrective action drawing was corrected
5	Engine mount	7143999-101	4		4		DER approval Reference Verified heat treatment of engine mounts serial # 001,002,003,004 Inspected engine mount dimensions
6			4		4		Verified shotpeen process
7			1		1		Reviewed planning documentation 8130-3 tag issued
7							8130-3 tag issued

1. PROJECT NUMBER: XXX-01 LOG No: YYY

2. MANUFACTURER: DURAND AERO APPLICANT: BOEING

3. MODEL: B777

4. INSPECTION PERIOD: from 9/6/99 to 15/6/99

5. INSPECTED BY: Albert Dubois Dubois

## Instructions pour l'utilisation de l'imprimé

### "Conformity Inspection Record" (DGAC 21-6)

1. Cet imprimé doit être rempli (en anglais) par la personne effectuant l'inspection "autorité". Les écarts et les commentaires seront précisés en case 11. Les écarts peuvent être des non-conformités à la définition ou des divergences ; après enquête, les divergences peuvent se transformer en non-conformités. Exemple de divergence : un équipement dont la date limite de validité est dépassée. Après enquête, si l'équipement se révèle hors tolérance, la divergence devient une non-conformité.
2. Tout écart notifié sur le CIR doit donner lieu à une proposition d'action corrective qui sera précisée en case 11 juste en-dessous de la notification de l'écart, la case SAT doit être remplie, le passage de l'état UNSAT à l'état SAT doit être matérialisé par une flèche. Si l'écart est une non-conformité, l'autorité étrangère doit signifier son acceptation, dont la référence sera reportée en case 11 par la personne effectuant l'inspection autorité. Si cette dernière peut lever la divergence (il ne s'agit donc pas d'une non-conformité), elle signifie son acceptation en signant en case 11.
3. Tous les écarts listés sur le "Statement of conformity" doivent être reportés sur le CIR. Les non conformités doivent être acceptées par l'autorité étrangère (DER pour la FAA). La référence de cette acceptation sera précisée en case 11.
4. L'EASA Form 1 ne devra être établie et signée par la personne faisant l'inspection de conformité "autorité" qu'après acceptation de tous les écarts. Les non-conformités acceptées par l'autorité (DER pour la FAA) devront être mentionnées en **case 12** de l'EASA Form 1.

**ANNEXE 2**

**EASA Form 41**



# European Aviation Safety Agency

## Contract for Certification Support for Validation of EASA Certificates and other Third Country Approval Activities

1. Applicant	
1.1 Applicant's Reference <i>(if applicable)</i>	Internal Reference
1.2 Name	Name
1.3 Address <i>(registered business/postal address)</i>	Address
1.4 Contact Person	Contact Person
1.5 Telephone	Phone
1.6 Fax	Fax
1.7 E-mail	Email
1.8.1 Financial Contact <i>(if applicable)</i>	Part 21 Demonstration of Capability
1.8.2 Complete Address	Address
1.8.3 Telephone	Part 21 Demonstration of Capability
1.8.4 Fax	Part 21 Demonstration of Capability
1.8.5 E-mail	E-mail

## 2. Identification of service requested from EASA

- Support related to third country validation of EASA approval
- Support related to approval letter for flight manual revisions on behalf of third country authorities
- Support related to test witnessing
- Support related to conformity inspections
- Support related to other compliance finding activities

## 3. Charges information

Applicants will be charged in accordance with the Commission Regulation (EC) No. 593/2007 of 31 May 2007 and any subsequent amendment, on the fees and charges levied by the European Aviation Safety Agency ([http://www.easa.europa.eu/home/regul\\_fees\\_charges\\_en.html](http://www.easa.europa.eu/home/regul_fees_charges_en.html)).

According to Articles 10 and 11 of the afore-mentioned Regulation, the services provided by EASA give rise to charges which shall be equal to the real cost of the service provided, including administrative costs.

The real costs associated with the services are defined as follows:

1. Hours performed by EASA technical experts and /or the EASA's contractors (National Aviation Authorities).
2. Travel costs including:
  - Transport costs (airplane ticket, visa costs, train, car, bus, taxi)
  - Travel time costs (travel time x hourly rate)
  - All other costs (accommodation and meals, incidental expenses and travel allowances paid to staff in the context of those activities) which are payable by EASA to its contractors or staff.

The applicable hourly rate is defined in Part II of the Annex of the Regulation.

In the event of cancellation of support activities or refusal of a quote (provided on request by an applicant), the working hours already spent will be fully recovered, EASA will also recover, if applicable, any travel costs.

<b>4. Identification of activity</b>		
4.1 Third country Authority involved		
4.2 Further details on support (as identified under 2. above)		
4.3 EASA/NAA approval number or EASA concurrent project number		
<b>5. Financial information</b>		
EASA will only be able to return prepaid amounts if the attached THIRD PARTY FINANCIAL INFORMATION page is duly provided.		
<b>6. Applicant's declaration</b>		
I confirm that the information contained herein is correct and complete. I agree to pay the charges levied by the EASA in respect of the service provided under this contract.		
<b>7. Quote Request</b>		
<input type="checkbox"/> I hereby request EASA to provide a quote for the estimated total charges related to this application. EASA is to continue the processing of this application only after the quote has been accepted.		
<b>8. Signature</b>		
Date	Name Name	Signature
This Application together with the completed EASA THIRD PARTY FINANCIAL INFORMATION page should be sent by fax, e-mail or regular mail to: European Aviation Safety Agency Applications and Procurement Services Department Manager of the Products Applications Management Section Postfach 10 12 53 D-50452 Köln Germany Fax: +49 – (0)221 - 89990 ext. 4451 E-mail: <a href="mailto:validation-support@easa.europa.eu">validation-support@easa.europa.eu</a>		

**DO NOT FORGET TO SIGN THE APPLICATION FORM**

Information to be entered into contract for certification support for validation form:

The use of this form is required to enable EASA to process requests without undue delay. The individual fields of the contract form may be varied in size to allow entry of all required information. It is strongly recommended to use the English language.

Field 1.1: enter your reference (optional)

Field 1.2: enter the name of the legal entity making the request for validation support

Field 1.3: enter the complete registered business address; add postal address if different e.g. for mailing or billing purposes

Field 1.4-1.7: enter the name, telephone, fax and e-mail of contact person for this contract

Field 1.8.1-1.8.5: enter name, address, telephone, fax and e-mail of financial contact for this application

Field 2: identify the support requested from EASA by ticking the related checkbox

Field 4.1: identify the Authority of the third country involved

Field 4.2: provide further details on the services requested, identification of product, part or appliance, date and location of activity, etc.

Field 4.3: specify the EASA/NAA approval number or EASA concurrent project number

Field 5: once the financial information is registered in the EASA database with the first request or another application, there is no need to complete the form again, unless the data have been changed

Field 7: in case a quote is requested, tick the related checkbox

Note: the preparation and administration of a quote require additional working time during the certification process

Field 8: signature of a duly authorised representative of the applicant



## EASA THIRD PARTY FINANCIAL INFORMATION

BANK ACCOUNT OWNER INFORMATION	
	<b>LAST NAME:</b> <input style="width: 100%;" type="text"/>
	<b>FIRST NAME:</b> <input style="width: 100%;" type="text"/>
	<b>ADRESS:</b> <input style="width: 100%;" type="text"/>
	<b>CITY:</b> <input style="width: 40%;" type="text"/> <b>POSTCODE:</b> <input style="width: 40%;" type="text"/>
	<b>COUNTRY:</b> <input style="width: 40%;" type="text"/> <b>VAT NUMBER:</b> <input style="width: 40%;" type="text"/>
	<b>PHONE:</b> <input style="width: 100%;" type="text"/>
	<b>E-MAIL:</b> <input style="width: 100%;" type="text"/>
BANK ACCOUNT INFORMATION	
	<b>NAME OF THE BANK:</b> <input style="width: 100%;" type="text"/>
	<b>ADDRESS OF THE BANK:</b> <input style="width: 100%;" type="text"/>
	<b>CITY:</b> <input style="width: 40%;" type="text"/> <b>POSTCODE:</b> <input style="width: 40%;" type="text"/>
	<b>IBAN (MANDATORY):</b> <small>(International Bank account number)</small>
	<b>BIC/SWIFT CODE (MANDATORY):</b> <input style="width: 100%;" type="text"/>
<b>STAMP AND SIGNATURE OF THE BANK REPRESENTATIVE:</b>  <b>DATE:</b>	<b>SIGNATURE OF THE BANK ACCOUNT OWNER:</b>  <b>DATE:</b>

European Aviation Safety Agency – Ottoplatz 1 – 50679 Köln – Germany  
 Phone: 49 (0) 221 8999 0000 - Fax: 49 (0) 221 8999 0999 - Website: [www.easa.europa.eu](http://www.easa.europa.eu)

## **ANNEXE 3**

**Lettre (RFC\_L2)  
de transmission par le RS du compte rendu  
RFC à l'autorité requérante**

OSAC/DO/XXX

Subject:                   **Your RFC reference:**  
                                  **Program :**  
                                  **Project number :**  
                                  **Company :**  
                                  **Equipment :**  
                                  N° ordre BD:

Dear sir,

**This letter is to inform you that :**

All the tasks related to the RFC mentioned above have been performed:

Conformity inspection : P/N ..... -  
quantity :..... (S/N .....to .....)  
Installation  
Other

The conformity inspections have been performed only on.....equipments (S/N..... to .....). So, It remains..... equipments to be inspected.

A total of ..... unsatisfactory conditions have been noted on the attached conformity inspection records.

The conformity inspection has been performed by DGAC/OSAC

The test set up has been performed by DGAC/OSAC

The test witnessing has been performed by DGAC/OSAC

The conformity inspection has been performed by the French manufacturer, as a privilege of its POA. The POA is subjected to an ongoing surveillance.

**Please, find hereafter enclosed :**

Request For Conformity (FAA Form 8120-10 or other equivalent national form)

EASA Form One (Authorised Release Certificate)

Conformity Inspection Record (FAA Form 8100-1 ou DGAC Form 21.6)

Statement of Conformity (FAA Form 8130-9 or other equivalent national form)

Other : .....

Feel free to contact me should you need further information.

Sincerely yours.

The production surveillance supervisor

Mr.....

Copy : OSAC/DO chef de pôle